



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2020

(Date de convocation : 24 janvier 2020 deuxième convocation)

Délibération n° 20200130/05

Le trente janvier deux mille vingt à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué pour la deuxième fois, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Jean-François Rabaud, Adjoint,

Mme Pascale De Paoli, Mme Régine Lignier, Mme Valérie Seng, M. Guillaume Pambrun, M. Laurent Cheoux, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Séverine Flory, M. Jacques Gardères, M. Pierre Brau-Nogue, M. Marc Tapie, Mme Régine Escaffre.

Secrétaire de séance : Mme Michèle Dupont

OBJET : PASTORALISME – GARDIENNAGE DES ESTIVES 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de poursuivre le gardiennage permanent des troupeaux par trois vachers salariés pour la saison d'estive 2020, sur les quartiers d'estive suivants :

- Aygues Rouye / Castet / Bourg
- Tourmalet
- Pla de las Penes / Caderolles / Sarrat de Bon
- La Bouche / Le Tech

dont les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **60 310,00 €** et sont réparties comme suit :

- Frais de gardiennage : **60 310,00 €**.

Le montant des dépenses éligibles est de **37 500,00 €**.

Sous réserve d'être retenue par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet bonne conduite des troupeaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70% du montant total des dépenses éligibles, soit **26 250,00 €**, avec un autofinancement restant à la charge de la commune de : **34 060,00 €**.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adopter le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- de solliciter le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées,
- de s'engager à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- de mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Pour information, le recrutement du 4^{ème} vacher est possible grâce à une mesure environnementale (Natura 2000) pour l'aménagement du secteur d'Empieye afin de réintroduire des troupeaux dans un secteur fermé. Cette aide s'élève à hauteur de 22 632 € /an pendant 5 ans pour une superficie de 300 hectares.

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 10
Nombre de votants	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

Article 1^{er} : d'adopter le principe de la réalisation du projet ci-dessus,

Article 2 : de solliciter le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées,

Article 3 : de s'engager à disposer de l'autofinancement nécessaire,

Article 4 : de mandater Monsieur le Maire, ou son représentant, pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Date d'affichage : 5 février 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard Ara

